



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
et des libertés publiques**

Arrêté N° 246/2021/DRLP1
fixant les candidatures au 1^{er} tour de scrutin
de l'élection des conseillers départementaux de juin 2021

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU l'article R. 109-2 du code électoral ;

VU le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;

VU les déclarations de candidature enregistrées à la préfecture ;

ARRETE

Article 1er : La liste des candidats à l'élection des conseillers départementaux du 20 juin 2021 et de leurs remplaçants, dans le département de la Vendée, est arrêtée ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de la Vendée est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 5 mai 2021

Le Préfet


Benoît BROCARDI